

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
 22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance du 16 avril 1901, M. le Baron Jean de Gail, Capitaine de cavalerie, autorisé pour un an à servir à l'étranger par Décret de M. le Président de la République Française, a été nommé Aide de Camp du Prince.

Par Ordonnance du 16 du même mois, ont été nommés dans l'Ordre de Saint-Charles, à l'occasion du Congrès tenu dans la Principauté par l'Association Internationale de la Marine :

*Grand Officier* : M. Jules Charles-Roux, Président de l'Association Internationale de la Marine ;

*Commandeur* : M. Henri Durassier, Directeur de la Marine marchande au Ministère de la Marine, délégué de S. Exc. le Ministre de la Marine Française au Congrès de l'Association Internationale de la Marine ;

*Officiers* : M. Antony Maidon, Sous-Directeur au Ministère des Colonies, délégué de S. Exc. le Ministre des Colonies de la République Française au Congrès de l'Association Internationale de la Marine ;  
 M. Gaston Pesce, Secrétaire général de l'Association Internationale de la Marine ;

*Chevaliers* : M. André You, Chef de bureau au Ministère des Colonies, délégué de S. Exc. le Ministre des Colonies au Congrès de l'Association Internationale de la Marine ;  
 M. Cardozo de Béthencourt, délégué du Gouvernement Portugais au Congrès de l'Association Internationale de la Marine.

la Turbie et qui comprend parmi ses membres un grand nombre de personnes résidant dans la Principauté.

M. le général de division Joly, gouverneur militaire de Nice, M. le général de brigade Vilar et plusieurs officiers de leur état-major assistaient en tenue à cette solennité. Dans la nef de la cathédrale, avaient également pris place S. Exc. M. le Gouverneur Général, M. le colonel comte de Christen, commandant supérieur, et la plupart des autorités civiles et militaires. Après la messe à laquelle ont prêté leur concours dévoué les membres de la Société Chorale l'*Avenir* et de la musique de la *Lyre Monégasque*, S. G. M<sup>re</sup> Theuret a béni le drapeau et a prononcé une éloquente allocution.

Un banquet à l'hôtel Alexandra, à Monte Carlo, a suivi cette cérémonie. Il a été présidé par M. le général Joly, ayant en face de lui M. Barthélemy, capitaine d'artillerie en retraite, président de la nouvelle Section des Vétérans. A la table d'honneur se trouvaient également M. le curé Mercier, ancien aumônier de la Marine française.

Le Gouverneur Général a reçu, du Comité d'organisation de la Fête Italienne de Bienfaisance, sur le produit de cette belle fête, la somme de sept cents francs, qui a été immédiatement répartie comme suit :

Au Bureau de Bienfaisance.....	400 fr.
A l'Œuvre de Saint-Vincent-de-Paul.	200 »
A la Communauté des Sœurs de Bon-Secours.....	100 »

L'Union Helvetia a fait parvenir au Bureau de Bienfaisance, par l'intermédiaire de la Direction de la Police, la somme de cinquante francs.

D'autre part, M. Foccard a fait parvenir au Secrétariat du Palais la somme de 500 francs pour être distribuée aux indigents de la Principauté. Des remerciements ont été adressés au généreux donateur.

Par Décision Souveraine M. Bernard Robini, doreur sur bois, a été nommé fournisseur breveté de la Maison de S. A. S. M<sup>re</sup> le Prince.

M. Aymard fera, tous les lundis, à 8 heures et demie du soir, un cours public de comptabilité à l'École des Frères de Monaco.

Une agréable représentation dramatique a été donnée dimanche après-midi dans la grande salle du Collège de la Visitation, par un groupe d'artistes-amateurs. Plusieurs notabilités monégasques et un nombreux public de familles y assistaient ; on a vivement applaudi les jeunes artistes qui ont successivement interprété avec entrain, un drame historique en 3 actes, *Mazarin*, de Jacques d'Ars, et une comédie en 1 acte, *Les deux peureux*, de M. Lejeune.

Cette matinée avait été organisée au profit des pauvres par la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

La commission du Tourisme de la Société Vélocipédique Monégasque organise plusieurs excursions dans le but de permettre aux membres de la Société de s'entraîner en vue de la grande sortie annuelle de la Pentecôte. La première de ces excursions préparatoires est fixée au dimanche 28 avril et aura pour but les gorges et chutes du Loup.

Départ de Monaco samedi soir, à 8 heures 3 ;  
 Coucher à Nice ;  
 Départ de Nice dimanche matin par le Chemin de fer du Sud à 6 h. ;  
 Arrivée à Vence à 7 h. 1/2 ;  
 Départ en machine, arrivée au Loup à 8 h. 1/2 (10 k.) ;  
 Visite aux gorges et à la chute ;  
 Départ du Loup à 10 h. 1/2, arrivée à Grasse à 11 h. 1/2 (11 k.) ;  
 Déjeuner à Grasse ;  
 Départ de Grasse à 3 h., arrivée à Cannes à 4 h. 15 (15 k.) ;  
 Départ de Cannes par le train de 5 h. 37 ; arrivée à Monaco à 7 h. 56.

Actes de probité :  
 Parmi les divers objets trouvés et déposés ces jours derniers, dans les commissariats de Police, signalons une montre de dame en or trouvée sur la voie publique par M<sup>lle</sup> Virginie Davico, demeurant avec ses parents à l'Hôtel Bristol ; et, d'autre part, un porte-monnaie contenant une assez forte somme en billets de banque et monnaie, trouvé par M. Henri Kalley, rentier à Monte Carlo.

Toujours désireuse d'offrir à son public de dilettanti les plus illustres artistes, la direction du Casino avait engagé, comme nous l'avons annoncé, le violoniste Kubelik pour le concert classique de jeudi dernier.

M. Kubelik est tout jeune, vingt et un ans à peine ; il est de nationalité tchèque. Son talent est véritablement prodigieux et laisse loin derrière lui, comme mécanisme, tout ce que nous avons entendu jusqu'à ce jour. Aussi son succès a-t-il été absolument triomphal et, on peut le dire, sans précédent. Sonorité superbe, style magistral, virtuosité plus qu'extraordinaire, ce tout jeune homme peut être qualifié de Paganini moderne, sans crainte d'hyperbole. Kubelik a interprété le *Concerto* de Beethoven, celui de Paganini, les *Variations* de Wieniawsky, etc. Il a été, dans ces divers morceaux, rappelé et acclamé d'enthousiasme. Ce beau programme comprenait, en outre, une *Ouverture* de Mendelssohn et *Les Murmures de la Forêt* (Wagner), que l'orchestre, dirigé par M. Jehin, a exécuté avec sa perfection habituelle.

Devant un pareil triomphe, M. Kubelik a été engagé pour une deuxième audition, qui aura lieu jeudi prochain, et où il interprétera le *Concerto en mi* de Vieuxtemps et les variations sur le *God Save the King* (Paganini).

Parmi les intéressantes auditions de cette semaine, signalons également le festival Ganne, dirigé par l'auteur, dont on a vivement applaudi les gracieuses compositions.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**Echos et Nouvelles**

**DE LA PRINCIPAUTÉ**

Le yacht *Princesse-Alice*, ayant à son bord S. A. S. le Prince Albert et quelques invités, a fait, ces jours-ci, une intéressante croisière. Parti du port de Monaco jeudi dernier dans la matinée, il y est rentré hier matin vers 9 heures. A Gênes, où le yacht s'était d'abord rendu, S. A. S. le prince de Münster et sa nièce, M<sup>me</sup> la comtesse d'Assburg, ont pris congé du Prince et ont débarqué pour rentrer, par l'Italie, en Allemagne.

Une messe en musique, d'un caractère imposant, a été célébrée, dimanche matin à 11 heures, à la Cathédrale de Monaco, à l'occasion de la bénédiction du drapeau de la nouvelle Section des Vétérans de terre et de mer, Section qui vient d'être créée dans la commune française de

## Lettre de Paris

Paris, 21 avril 1901.

Nos représentations d'opérette se poursuivent avec le plus vif succès. D'ailleurs, ou pourrait-on, ailleurs qu'à Monte Carlo, réunir la troupe entière des Bouffes-Parisiens, et donner ainsi à nos hôtes l'illusion de se trouver dans un théâtre des boulevards? Après *Joséphine vendue par ses sœurs* on a réentendu avec plaisir *Véronique*, le délicieux petit opéra-comique de Messager. Enlevée d'une façon alerte par les artistes de la création: M<sup>mes</sup> Mariette Sully, Tariol-Baugé, Laporte, MM. Jean Périer, Regnard, Brunais, *Véronique* a retrouvé la faveur qui l'a accueillie il y a deux ans à Monte Carlo.

Puis ça été une fort brillante représentation de *Rip*, la célèbre opérette de Planquette. Montée avec le plus grand soin, cette œuvre lyrique, d'un caractère légendaire exigeant un certain déploiement de mise en scène, a obtenu un franc succès. Le livret est charmant et fort original, et l'on en a suivi avec intérêt les péripéties, au cours desquelles Rip vit son rêve fantastique. L'excellent baryton Jean Périer, qui remplissait au pied levé Soulacroix indisposé, a interprété fort agréablement le rôle de Rip. A ses côtés, M<sup>me</sup> Leclerc a conquis tous les suffrages dans le rôle de Nelly; M<sup>mes</sup> Riva, Demoulin et MM. Poudrier, Lamy et Mauzin complétaient un parfait ensemble.

Au milieu d'une nombreuse assistance d'amis, ont eu lieu hier matin à Monte Carlo les obsèques de la jeune enfant de M. Bouillet, l'entrepreneur de plomberie bien connu. Après le service religieux à l'église Saint-Charles, le convoi funèbre s'est dirigé vers le cimetière de Monaco où le cercueil a été déposé provisoirement en attendant son transport et son inhumation dans un caveau de famille à Nice.

Dans ses audiences des 16 et 19 avril 1901, le Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco a prononcé les condamnations suivantes:

Maury Marie, née à Limoges (Haute-Vienne) le 12 mars 1872, artiste lyrique, demeurant à La Turbie, six jours de prison et 16 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Ginouyer Edouard-Claude-André, né à Antibes (Alpes-Maritimes) le 30 novembre 1869, marin, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 50 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion (récidive).

Matveïff Wladimir, né à Nova-Derevnia (Russie) le 29 juillet 1870, interprète, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 50 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion (récidive).

Rugias Jean-Baptiste-Frédéric, né à Nice (Alpes-Maritimes) le 11 décembre 1852, colporteur, demeurant à Nice, huit jours de prison et 16 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion et colportage d'écrits sans autorisation.

Giana Joseph, né à Nervesa (Italie) le 15 février 1859, journalier, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Curioni Claude-Joseph, né à Nice (Alpes-Maritimes) le 6 juillet 1883, carreleur, demeurant à La Turbie, six jours de prison et 16 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Jeudi 25 Avril 1901, à 2 heures 1/2 du soir

### 22<sup>e</sup> ET DERNIER CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE sous la direction de M. Léon JEHIN avec le concours de M. JAN KUBELIK, violoniste

<i>Freyschütz</i> , ouverture.....	Weber.
<i>Concerto en mi majeur</i> .....	Vieuxtemps.
Pour violon avec accompagnement d'orchestre.	
M. KUBELIK.	
<i>Tristan et Yseult</i> (Prélude et Mort d'Yseult)	Wagner.
A. <i>Andante</i> .....	Max Bruch.
B. <i>Chaconne</i> .....	Bach.
M. KUBELIK.	
<i>Marche Funèbre du Crépuscule des Dieux</i> (Demandée).	Wagner.
Variations sur le <i>God save the King</i> .....	Paganini.
M. KUBELIK.	

Si le drame en vers n'existait pas, il faudrait l'inventer pour aider le second théâtre-français à parfaire sa mission odéonienne, littéraire et poétique. Aussi doit-on louer M. Ginisty d'avoir monté une nouvelle œuvre de l'auteur de cet exquis *Conte d'Avril* où le souffle d'une fantaisie délicatement moderniste passe à travers les ramures d'un bocage shakespearien. Que le succès n'ait pas absolument répondu à l'effort, les raisons de ce demi-mécompte sont multiples. Aussi bien tous les théâtres changent leur affiche, au lendemain des fêtes de Pâques; les répétitions générales se multiplient; les premières se précipitent, et il faut mesurer presque avarement à chaque ouvrage nouveau sa part de restrictions ou d'éloges.

L'action de *Pour l'Amour!* se passe en Espagne près de Grenade, sous Philippe IV. Costumes selon Velasquez; décors lumineux dont la chaude dorure aura fait la joie de Théophile Gautier. Voilà pour le milieu. Quant à l'intrigue elle est essentiellement romantique et surtout Calderonesque.

Au vaudeville. *la Course du Flambeau*, de M. Paul Hervieu. Œuvre grande et belle, — d'une grandeur et d'une beauté de tragédie antique. Un sujet d'actualité éternelle: l'étude de la loi qui fait transmettre le flambeau de la vie de génération en génération, à l'exemple des coureurs du stade et suivant le vers célèbre du bon poète Lucrèce:

Et quasi cursores vitai lampada tradunt.

Loi de nature, loi farouche, loi égoïste mais souveraine qui détache chaque génération nouvelle de celle qui l'a précédée pour faire reporter tout son effort sur la génération à venir. Dès que la jeune fille, hier encore presque neutre, flottant dans les limbes du sexe, a senti tressaillir en elle les premiers appels de la puberté, dès qu'elle est femme, elle n'appartient plus à sa famille créatrice, elle appartient à la famille qu'elle va créer. La Bible dit: « Tu quitteras ton père et ta mère, ton foyer et ta maison pour suivre l'époux de ton choix. » Mais ce que formule l'Écriture, la nature l'avait dit dès le premier jour; elle avait mis au nombre de ses lois fondamentales ce détachement irrémédiable, cette rupture de tous les liens, de toutes les fibres intimes qui joignaient le cœur de l'enfant à ceux de ses parents. L'enfant est ingrate pour ses ascendants ou prête à le devenir aux jours d'épreuve comme ses enfants à elle seront ingrats pour elle le jour où les circonstances les mettront en demeure de choisir entre ce qui a été et ce qui sera, entre la génération à demi révolue et celle qui doit accomplir encore toute son évolution.

Avec une simplicité, une sobriété, une puissance qui font de *la Course du Flambeau* l'œuvre maîtresse de la saison théâtrale, M. Paul Hervieu, a poussé jusqu'à ses dernières conséquences cette étude rigoureuse d'une loi éternelle.

La réception de M. Emile Faguet avait attiré, comme il était permis de s'y attendre, une notable affluence au Palais Mazarin. Public de printemps s'entraînant pour d'autres fêtes et des joies moins abstraites. L'Académie française avait son vernissage avant le Salon de la S. B. A. qui ouvre après-demain. On vernissait M. Faguet. On revernissait Emile Ollivier. D'où quelque curiosité en éveil, pas tout à fait récompensée, pas tout à fait déçue; menu plus substantiel que savoureux et sans les épices qu'on attendait. Dans la salle, M. et M<sup>me</sup> Lippmann, M. Lépine, M. et M<sup>me</sup> Deschanel, etc.

M. Faguet a fait d'une manière assez éloquente l'éloge de son prédécesseur Cherbuliez, romancier romanesque, mais de la bonne façon, celle qui n'ennuie pas.

Rentrant en scène après une quasi disparition M. Emile Ollivier a voulu se présenter les mains pleines de fleurs. *Manibus date lilia plenis!*

« Votre critique n'est pas une dissection, c'est une évocation: elle ouvre les tombes des morts illustres, les ramène au milieu de nous, nous les fait voir et entendre; elle n'insiste pas sur ce qui d'eux a été périssable: leurs faiblesses ne vous échappent pas, car ce sont des limites et, par conséquent, des définitions; mais dans les sommets blancs, vous n'êtes pas surtout frappé des fissures. D'une œuvre quelconque, si considérable qu'elle soit, vous savez extraire le substantiel, le ramasser en un tableau saisissant, et vous aussi vous semblez « créer les pensées d'autrui ». En réfléchissant puissamment, vous enseignez à réfléchir... »

M. Emile Ollivier est un homme juste, mais aimable.

Le Salon, disions-nous, s'ouvrira après-demain. Mais il n'est point de porte fermée pour un journaliste adroit.

J'ai pu y jeter un rapide coup d'œil et j'en parlerai en détail dans ma prochaine correspondance.

Quoi qu'il en soit, pendant quelques jours l'actualité va se saisir de cette question: « Que vaut ce Salon? Est-il inférieur ou supérieur au précédent? »

Cliché interrogatif qui s'excusera, cette fois, par la raison que, aucune entrevue n'ayant eu lieu depuis 1899 entre le public et les artistes de la Société Nationale, des progrès pourront être notables et de nouveaux venus ajouter des éléments d'intérêt neufs. (Pour le remarquer en passant, voilà qui fortifiera certains réquisitoires contre la trop grande fréquence des Salons, contre le travail forcé, hâtif, la production d'une surabondance propice aux redites, la fièvre de la réclame, le besoin de succès...)

Ce Salon se distinguera, s'il faut répondre à la question ci-dessus, par la tenue de l'ensemble. Il y a un niveau de talent, homogène, dans la diversité que comportent les manifestations des sensibilités artistes. Aucune œuvre à la compréhension de laquelle n'aient préparé des conceptions d'art déjà connues. Rien pour susciter extraordinairement la surprise méprisante du goût bourgeois que toute nouveauté déconcerte jusqu'à la haine. Les révolutionnaires qui sont ici — du moins ceux qu'hier on combattait comme tels — sont aujourd'hui des artistes admirés de l'élite et à peu près respectés de tous.

Ce Salon n'est plus dans sa période héroïque, mais l'on ne saurait trouver que ses adhérents ne soient assagis, que Rodin, que Carrière, par exemple, aient fait quelques concessions de gens arrivés.

Le portrait, ici, reste insoumis à la convention des poses d'apparat. Il n'y a pas de mannequins dont la poitrine de bois ignore la nécessité de la respiration. Les modèles ne s'endimanchent pas et ne se contractent pas dans l'effroi de la pose. Les « grandes machines », murales ou plafonnantes ont sans doute été dirigées de l'autre côté du palais, comme probablement aussi la plupart des combinaisons historiques, allégoriques, militaires, religieuses, des scènes de carnage à fracas et des niaiseries anecdotiques.

La majorité des exposants est dévouée à la représentation de la nature, à l'étude de la vie et de la vérité.

S. L.

## LETTRES ET ARTS

**L'Association des Académies.** — La solennelle réunion internationale des Académies qui vient d'avoir lieu à Paris, a terminé ses importants travaux par le vote, après discussion, des divers projets suivants:

1<sup>o</sup> Projet de règlement financier adopté par le comité préparatoire le 1<sup>er</sup> août 1900 et soumis à la rectification de l'Assemblée générale;

2<sup>o</sup> Les compléments qu'il y aurait lieu d'ajouter à ce règlement;

3<sup>o</sup> Le projet de modification aux Statuts proposés par l'Académie nationale de Washington et la Société royale de Londres;

4<sup>o</sup> Le projet relatif au prêt mutuel des manuscrits proposés par l'Académie de Berlin;

5<sup>o</sup> La proposition de la Société royale de Londres au sujet de la continuation de la mesure d'un arc du méridien en Afrique;

6<sup>o</sup> Le projet relatif au contrôle des instruments de physiologie présenté par M. Marey au nom de l'Académie des sciences de Paris;

7<sup>o</sup> La proposition de l'Académie des sciences de Saxe concernant la fondation d'un travail de l'histoire du développement et de l'anatomie de l'encéphale chez l'homme et chez les animaux;

8<sup>o</sup> La proposition de l'Académie relative à la fondation d'un Corpus des actes et diplômes grecs du Moyen-âge et des temps postérieurs;

9<sup>o</sup> La proposition solidaire des Académies de Leipzig, Vienne et Munich relative à la publication d'une encyclopédie de l'Islam;

10<sup>o</sup> L'étude des moyens propres à préparer et à publier une édition complète des œuvres de Leibnitz, projet présenté par l'Académie des sciences morales et politiques de Paris;

11<sup>o</sup> L'examen de la condition civile des étrangers dans les divers pays, projet présenté par l'Académie des sciences morales et politiques de Paris;

12<sup>o</sup> Le projet de l'Académie impériale de Vienne au sujet de la fondation d'un recueil des Mahabharata;

13<sup>o</sup> Le projet d'un Corpus des mosaïques païennes et chrétiennes jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle inclusivement, présenté

par M. Eugène Muntz au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris;

14° Le projet de création d'un organe spécial qui aurait pour destination de publier au fur et à mesure des découvertes les inscriptions ne rentrant pas dans le cadre latin, grec ou sémitique c'est-à-dire celles en diverses langues moins connues telles que l'étrusque, l'ibère, le phrygien, le lycien, le lydien, etc., présenté par M. Michel Bréal au nom de l'Académie des inscriptions et Belles Lettres de Paris.

15° Le plan d'organisation d'une publication de numismatique antique, présenté par l'Académie de Berlin;

16° La communication de la Société royale de Londres, relative au Catalogue international de littérature scientifique dont elle a pris la direction.

L'Assemblée générale désigne ensuite la ville de Londres comme siège de sa prochaine réunion qui aura lieu à une date qui sera ultérieurement fixée, probablement dans la première quinzaine de mai 1904.

## MARINE ET COLONIES

**Paquebot rapide avec turbines.** — Le succès obtenu par l'emploi des turbines à vapeur pour la propulsion des contre-torpilleurs devait conduire à appliquer ce mode d'utilisation de la vapeur aux paquebots rapides pour voyageurs. *Schiffbau* annonce qu'un paquebot de ce genre a été construit chez *Denny frères* à Glasgow et figurera à l'Exposition internationale qui se tiendra cette année dans cette ville.

Le paquebot est destiné au service entre Fairlie et Campbeltown, et devra faire la traversée, de 40 milles marins en 1 heure 1/2 à 1 heure 3/4, une vitesse de 21 nœuds étant garantie. Ce navire a 76 mètres de long, 9m,20 de large et 3m,30 de profondeur, avec un tirant d'eau de 1m,60 seulement. Les turbines motrices du système Parsons auront une puissance de 3,500 à 4,000 chevaux-vapeur et actionneront trois hélices. Des turbines spéciales permettront la marche en arrière à la vitesse de 15 nœuds. La vapeur sera fournie par deux chaudières cylindriques avec tirage artificiel.

On compte que le paquebot pourra être complètement achevé en juin prochain.

**La consommation du charbon des grands paquebots.** — *Verkehrs Zeitung* donne les renseignements suivants sur la consommation du charbon des grands paquebots transatlantiques :

Les paquebots américains *Paris* et *New-York*, qui ont fourni des vitesses moyennes supérieures à 20 nœuds, consomment 300 tonnes de charbon par jour pour une puissance indiquée de 18,500 chevaux-vapeur; les deux « Cunarders » *Lucania* et *Campania*, qui font la traversée d'Europe en Amérique à des vitesses moyennes atteignant presque 22 nœuds et dont les machines ont une puissance de 30,000 chevaux-vapeur, consomment 475 tonnes de charbon par vingt-quatre heures. Pour le *Kaiser Wilhelm der Grosse*, la consommation dépasse 500 tonnes, et pour le *Deutschland* elle est de 560 à 570 tonnes.

La capacité des soutes à charbon a naturellement progressé avec les besoins; de 2,500 tonnes pour les paquebots américains, elle est passée à 4,000 tonnes pour les grands paquebots anglais et allemands, et atteint même 4,800 tonnes pour le *Deutschland*.

**Les vibrations des navires à vapeur.** — La cause principale des vibrations dans les navires à vapeur, autant que ces vibrations sont dues à l'inflexion de l'axe longitudinal dans un plan vertical, réside dans l'action exercée par le mouvement de va-et-vient vertical des parties mobiles des machines balancées, mais cette précaution ne supprime pas toujours complètement les vibrations, il se produit parfois de légères vibrations quand les machines atteignent une certaine vitesse, dite vitesse critique.

M. Otto Schlick, le constructeur du *Deutschland*, a eu occasion d'étudier ces vibrations au cours des essais de son paquebot, en juin 1900 et il rend compte de ses expériences dans un mémoire intéressant présenté à l'*Institution of Naval Architects* d'Angleterre. Voici les conclusions auxquelles il arrive.

Les légères vibrations verticales ne sont dues ni à une erreur dans le balancement des masses ni aux variations de la vitesse de rotation, mais à une résistance un peu plus grande rencontrée par l'une des branches des hélices. Le maximum de résistance se produit quand la branche se relève à 30° environ de la position horizontale.

Les vibrations horizontales sont également dues aux hélices, et le nombre des maximums et des minimums pour ces vibrations, pendant une révolution de la machine, dépend du nombre des branches; la vitesse de rotation n'a pas d'action.

La plus grande résistance rencontrée par l'une des branches d'une hélice doit probablement, dans la plupart des cas, être attribuée à une augmentation de la hauteur du pas pour cette branche. La moindre variation à cet égard, que ne sauraient révéler les instruments ordinaires, paraît suffisante pour donner naissance à des vibrations verticales perceptibles. Le plus grand soin doit donc être apporté dans la fabrication des hélices, non seulement pour éviter les vibrations, mais aussi pour économiser la dépense de force motrice et écarter des chances de rupture des branches d'hélice.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 14 au 21 Avril 1901

NICE, yacht à vap. <i>Andria</i> , angl., c. Blackfort,	sur lest.
CANNES, y. à vap. <i>Lady of Clemence</i> , angl., c. Thoma,	—
MENTON, y. à vap. <i>Lady Gipsy</i> , angl., c. Fisher,	—
GÈNES, y. à vap. <i>Calarthe</i> , amér., c. William,	—
MENTON, yacht à vap. <i>Gabrielle</i> , fr., c. Ricord,	—
MARSEILLE, cutter <i>Léonie-Victorine</i> , fr., c. Orizio,	briques.
— b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Sammartin,	—
CANNES, b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	sable.
NICE, vapeur <i>Gladiator</i> , fr., c. Martin	passagers.
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sable.
TORRE-SALINE, b. <i>Angelo-Padre</i> , ital., c. de Dominici,	charbon.
— balanc. <i>Assunta I</i> , Zolesi Agostino,	—

Départs du 14 au 21 Avril

A LA MER, y. à vap. <i>Lady of Clemence</i> , c. Thomas,	sur lest.
— y. à vap. <i>Lady-Gipsy</i> , angl., c. Fisher,	—
— y. à vap. <i>Gabrielle</i> , fr., c. Ricord,	—
MARSEILLE, cutter <i>Leonie-Victorine</i> , fr., c. Orizio.	—
CANNES, b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Fortune</i> , fr., c. Dalbéra,	—
— b. <i>Charles</i> , fr., c. Seytour.	—

### VENTE par suite de faillite

d'un fonds de commerce de **Nouveautés, Modes et fournitures de modes**, sis à Monte Carlo, boulevard des Moulins.

S'adresser au Syndic, M. Cioco, à Monaco.

Cabinet de M<sup>e</sup> Suffren REYMOND, avocat à Monaco (Principauté).

### VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

le mardi 14 mai prochain 1901, à 9 heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, il sera procédé à l'adjudication d'une grande maison dénommée

### PALAIS ROYAL

située à Monaco, quartier de Monte Carlo, lieu dit Saint-Michel, tenant: au nord, à un passage privé, desservant les propriétés Rigoni et Ravello; à l'est, à l'avenue Saint-Michel; au sud, à une impasse et à l'avenue Saint-Michel; à l'ouest, à la villa des Œillets.

Cette maison est élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, avec cour intérieure.

La façade principale au midi est percée, au rez-de-chaussée, de la porte principale d'entrée et de onze ouvertures et devantures de magasin. Chacun des trois étages est percé de cinq ouvertures de Bow-Window et de neuf fenêtres. La façade, à l'est, est percée au sous-sol de quatre fenêtres grillées; au rez-de-chaussée, de cinq fenêtres et d'une porte-fenêtre. Chacun des étages est percé de deux ouvertures de Bow-Window et de quatre fenêtres. La façade, au nord, est percée de sept fenêtres au rez-de-chaussée et à chaque étage. La façade ouest est percée de cinq fenêtres grillées; au rez-de-chaussée, de cinq grandes et une petite fenêtres.

Un trottoir de deux à trois mètres de largeur existe devant la façade principale. Un espace ou cour de deux mètres environ de largeur existe à l'ouest, au nord et à l'est.

Cette propriété est clôturée, à l'ouest, par une barrière; au nord, par un mur en maçonnerie, et à l'est, par un parapet surmonté d'une grille.

Le terrain où cette maison a été construite figure sur la matrice cadastrale de la Principauté sous le numéro 155, partie de la section B, et occupe une superficie totale de mille deux cents mètres carrés environ.

Cette villa a été saisie à la requête de messieurs Philippe FONTANA et Michel GAMBA, entrepreneurs de maçonnerie, associés, demeurant à Monaco, ayant pour avocat M<sup>e</sup> REYMOND, demeurant aussi à Monaco, villa Delphine, à la Condamine, sur monsieur Emile-Louis LEMMENS, propriétaire, demeurant à Monaco, auquel ladite maison appartient.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par les poursuivants, de deux cent mille francs, ci ..... **200,000 fr.**

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné, à Monaco, le dix-neuf avril mil neuf cent un.

Signé : Suffren REYMOND.

Enregistré à Monaco, le 20 avril 1901, folio 88 recto, case 7. Reçu un franc.

Signé : CARRARA.

### TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

### AVIS

Les créanciers de la faillite **Marie LAGARDE** sont invités à se rendre le 26 avril courant, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice à Monaco, pour assister à la reddition du compte du syndic définitif, et donner leur avis sur l'excusabilité de la faillite.

Le Greffier en Chef, RAYBAUDI.

### AVIS

Les personnes ayant des comptes à régler ou des documents à retirer de l'étude de feu **M<sup>e</sup> BARDOLET**, en son vivant avocat à Monaco, sont invitées à s'adresser au liquidateur judiciaire soussigné, au Greffe du Tribunal Supérieur, tous les jours non fériés, de 2 à 5 heures de l'après-midi.

Le Liquidateur, A. Cioco.

### AVIS

Par jugement du 19 avril courant, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur de la Principauté a déclaré en état de faillite le sieur **Albert THOMAS**, négociant à Monte Carlo, et a fixé à ce jour l'ouverture de ladite faillite.

Par le même jugement, l'apposition des scellés au domicile du failli et le dépôt de sa personne dans la maison d'arrêt de cette ville ont été ordonnés;

M. MARESCHAL, juge du siège, a été nommé commissaire, et M. Cioco, syndic provisoire de ladite faillite.

Pour extrait conforme, délivré en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 19 avril 1901.

Le Greffier en Chef, RAYBAUDI.

### AVIS

Par acte sous seings privés en date du 14 mars 1901, dûment enregistré, le sieur **Grégoire LABELLA**, demeurant à Monaco, villa du Souvenir, a acquis de la nommée **Joséphine DALMAZZONE**, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, etc., que celle-ci exploitait à Monaco, jardin de Millo, maison Paul Oneglia.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition dans le délai de huitaine, à peine de forclusion.

Grégoire LABELLA.

Par acte sous seing privé en date du 10 avril 1901, enregistré, une Société en commandite a été formée entre **M. Pierre TORNATORE**, boulanger, et une personne dénommée audit acte, pour l'exploitation d'une boulangerie sise à Monte Carlo, place des Moulins, où sera le siège social.

**M. Tornatore** apporte son industrie actuelle, avec droit au bail, matériel et clientèle.

L'apport du commanditaire est de la somme de **trois mille francs**.

La Société aura une durée de cinq ans, à partir du 10 avril 1901.

Ledit acte de Société a été déposé le 18 avril au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Monaco, le 18 avril 1901.

Z. ANDRÉ, TORNATORE Pierre.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

**AVIS**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le 19 mars 1901, confirmé par acte du 22 avril courant, **M. Jacques-Joseph-César CICOONA**, employé d'hôtel, demeurant à Monaco, a acquis le fonds de commerce de cafetier limonadier et de loueur en garni que **M. Etienne-David ALLIO** exploitait à Monaco, quartier des Bas-Moulins, ayant pour enseigne *Café d'Europe*.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans le délai de huitaine à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> VALENTIN, sous peine de forclusion.

Pour extrait :  
L. VALENTIN.

**SOCIÉTÉ ANONYME des HALLES et MARCHÉS**

DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Capital, 500,000 francs

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco, sont convoqués en assemblées générale ordinaire et extraordinaire pour le **Vendredi 17 Mai 1901**.

Assemblée générale ordinaire, à 9 heures et demie

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport des Commissaires ;
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1900-1901 et décharge à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination de 2 Administrateurs en remplacement de 2 Administrateurs sortants ;
- 6° Nomination des Commissaires et fixation de leurs rétributions ;

Tirage au sort de 20 obligations.

Assemblée générale extraordinaire à 10 h. et demie

ORDRE DU JOUR :

Proposition d'emploi de la réserve spéciale en remboursement d'actions par tirage au sort et remplacées par des actions de jouissance.

Les Actionnaires doivent, pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale, déposer leurs titres au siège social deux jours au moins avant l'assemblée.

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la Société Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise, maison G. Barbier, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **Samedi 18 Mai 1901**, à 9 heures et demie du matin au siège social, 11, rue Florestine.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires ;
- 3° Examen des comptes de l'exercice 1900-1901, approbation et décharge s'il y a lieu ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution ;
- 6° Nomination d'Administrateurs, s'il y a lieu.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Nul ne peut assister à l'assemblée générale, s'il n'est actionnaire et propriétaire ou mandataire de 10 actions qui devront être déposées au siège social trois jours francs avant l'assemblée.

Ces actions peuvent être également déposées dans un des principaux établissements de crédit, mais le certificat devra parvenir au moins trois jours francs avant l'assemblée au siège social.

Étude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

**VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE**

Le jeudi 25 avril 1901, à 2 heures et demie du soir, sur le quai des Messageries, à la Gare de Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de **226 balles de paille**, pesant ensemble **8,150 kilos**.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : Charles TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

**VENTE APRÈS FAILLITE**

Le jeudi 25 avril 1901, à 2 heures du soir, dans un magasin de modes, à Monte Carlo, boulevard des Moulins, *Villa Hélène*, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente des marchandises et objets mobiliers composant ledit fonds de commerce, tels que : comptoirs, étagères, chapeaux, plumes, soieries, rubans, etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

**VENTE SUR SAISIE**

Le samedi 27 avril 1901, à 2 heures du soir, au marché de la Condamine, place d'Armes, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de marchandises consistant en conserves alimentaires, petits pois, haricots, sardines, thon, chicorée, biscuits, vins et liqueurs, etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M<sup>e</sup> A. BLANC, notaire, à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

**VENTE SUR LICITATION**

APRÈS RENVOI ET AU RABAIS

Le 18 Mai 1901, à 10 heures, au Palais de Justice, à Monaco

**D'UN BEL IMMEUBLE**

sis à Monaco, avenue de Monte Carlo

comprenant les deux villas **COLOMBE** et **MONTJOIE** et un bâtiment à rez-de-chaussée, à usage de café-restaurant, dit **Brasserie Gambrinus**.

Contenance, 1,173 mètres carrés.

Mise à prix..... **200,000 francs**.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> BLANC, notaire poursuivant, ou à M<sup>e</sup> CAILLET, avoué, à Nice.

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

**VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS**

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris

Pour la fabrication des objets en bois d'olivier  
Souvenirs du pays

MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS

JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES

PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES

FOURNITURES DE BUREAUX

PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — EVENTAILS

GANTS. — RUBANS. — VOILETTES

CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES

CRAVATES. — CHAUSSURES FINES

OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES

ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS

ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIFF MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouté

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

**LEÇONS ET COURS**

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S<sup>t</sup>-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1901

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE** (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Avril	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
15	753.3	753.6	753.3	752.4	752.7	18.4	19.8	17.8	17.7	14.9	87	E. faible.	Beau temps.		
16	750.5	749.3	749.3	751.3	752.5	16.5	18.8	20.4	15.9	14.5	81	O. fort, N.-O. faible.	id.		
17	752.6	753.3	753.5	754.3	757.3	16.6	17.3	14.3	14.3	13.4	84	N.-O. faible, E. fort.	Variabile, pluie		
18	760.5	761.6	761.8	762.5	763.3	16.3	19.3	20.1	15.1	14.3	81	S.-E. faible.	Beau temps.		
19	765.3	765.3	765.3	764.3	763.5	17.3	18.8	20.6	15.3	13.6	76	id.	id.		
20	765.3	765.2	763.5	763.3	762.1	15.2	18.6	20.6	15.5	14.1	78	id.	id.		
21	761.5	762.3	761.5	760.2	760.3	16.7	19.2	20.9	15.5	14.8	76	E. faible.	id.		
DATES						15	16	17	18	19	20	21			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima.	20.6	20.5	19.1	20.3	20.6	20.6	20.9		
						Minima.	14.3	12.9	12.9	12.3	12.5	12.5	Pluie tombée: 1 <sup>mm</sup> 5		